

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le VINGT HUIT FEVRIER à DIX SEPT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 21 FEVRIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14 (jusqu'au point 3)
: 15 (à partir du point 4)
Ayant pris part aux délibérations : 16 (jusqu'au point 3)
: 17 (à partir du point 4)

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire
Messieurs Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mesdames Katell MATET, Marie Jeanne RIBOT (arrivée au point 4), adjoints, Messieurs, Mesdames Yvette IGLESIS, Bruno ROBERT, Jean-Michel LATUTE, Daniel VERGES, Michel RIFF, Martine PIERA, Natalie LUQUIENS, Nicole LESAVRE, Turenne CHAUSSE, Jean-Louis SARDA.
Absente excusée : Annick BAUDCHON.
Absent : Pascal TISSANDIER

Avaient procuration : Jean-Louis SARDA de Carole BRETON, Jean-Luc CARRERE de Jean – Claude CÔ.

DEL-2019-017 : ACCORD DE PRINCIPE POUR QUE LE CD 66 REFLECHISSE ET TRAVAILLE DES STATUTS D'UN SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR LES STATIONS DE MONTAGNE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (CD66) qui propose aux stations de montagne du département de travailler à la création d'un Syndicat Mixte d'Investissement.

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion du mercredi 30 janvier 2019 à Thémis, le CD66 souhaite avoir une délibération de principe validant le fait que le CD66 travaille, en concertation, à la réflexion de statuts pour ce syndicat mixte.

Monsieur le Maire propose de valider le fait que le CD66 travaille et propose en concertation avec les intéressés, un ou des statuts pour un Syndicat mixte d'Investissement pour les stations de montagne.

Monsieur le Maire explique qu'après ces réunions de travail et de concertation, les statuts du Syndicat Mixte seront débattus et proposés au vote des intéressés.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
066-216601245-20190301-DEL-2019-017-DE
Date de télétransmission : 01/03/2019
Date de réception en préfecture : 01/03/2019

de valider le fait que le CD66 travaille, en concertation avec les intéressés, une ou des propositions de statuts pour ce syndicat mixte.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 1 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN

